

ERES & CPR CROISSANCE REACTIVE (Code ISIN : FR0013161932)

Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) soumis au droit français géré par la société de gestion de portefeuille Eres gestion

➤ Objectifs et politique d'investissement.

■ Le FCP a le même objectif de gestion que son fonds maître à savoir : Obtenir sur le moyen terme - 4 ans minimum - une performance supérieure à l'indice de référence : 50% JPM GBI Global couvert en euro (coupons réinvestis) + 50% MSCI World en euro (dividendes nets réinvestis) avec une volatilité maximale prévisionnelle de 15%.

Le fonds est un FCP nourricier du fonds CPR CROISSANCE REACTIVE. **A ce titre, l'actif du FCP ERES & CPR CROISSANCE REACTIVE est investi en totalité et en permanence en parts I du fonds maître « CPR CROISSANCE REACTIVE » et à titre accessoire en liquidités.** La performance du fonds pourra être inférieure de celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion et de fonctionnement propres.

En souscrivant le FCP ERES & CPR CROISSANCE REACTIVE vous investissez par le biais de CPR Croissance Réactive dans un portefeuille diversifié international associant plusieurs classes d'actifs entre elles : actions (y compris les petites capitalisations), taux, crédit y compris les titres de catégorie "Speculative Grade", pouvant bénéficier de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion, placements monétaires, change, matières premières (hors agricoles), stratégies alternatives, ayant trait à toutes les zones géographiques (y compris pays émergents). La gestion est active. Le fonds peut adopter tour à tour un profil à dominante obligataire ou actions.

L'orientation de gestion du fonds maître CPR CROISSANCE REACTIVE est la suivante :

L'équipe de gestion détermine une allocation entre actions, obligations et instruments du marché monétaire qui peut s'éloigner des proportions de l'indice tout en respectant la volatilité maximum. Elle procède ensuite à une allocation géographique et/ou thématique et au choix des supports correspondants. Ces décisions sont prises en fonction de ses anticipations de marchés, de données financières et de risque. Le fonds a vocation à être investi en OPC jusqu'à 100% de son actif. Il peut également détenir directement des titres vifs (50% maximum) : actions, titres de créances et instruments du marché monétaire. L'exposition actions sera comprise entre 20% et 80% de l'actif total du portefeuille. La part des investissements en produits de taux et monétaires (y compris via des OPC) sera comprise entre 20% et 80% de l'actif total du fonds. La société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque et de la catégorie de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie qui intègre, parmi d'autres facteurs, les notations émises par les principales agences de notation. Dans la limite de 30% de son actif, le fonds peut être exposé à des titres de catégorie "Speculative Grade", c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion. La dégradation d'un émetteur par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres concernés, la société de gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres en portefeuille. La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre [-2 ; +5]. Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

■ Vous pouvez obtenir le rachat de vos parts auprès de notre centralisateur. Les ordres de souscriptions ou de rachats sont centralisés chaque jour auprès de CACEIS Bank dans les conditions prévues par ce dernier, à charge pour celui-ci de transmettre ces informations à la société de gestion chaque jour avant 10H30 à l'exception des jours fériés légaux en France. Les ordres reçus chaque jour sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative. Date de règlement/livraison J+2.

■ Les sommes distribuables sont réinvesties dans le fonds.

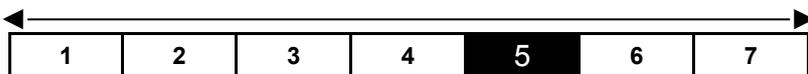
■ Durée de placement recommandée : 4 années minimum.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 4 an(s).
et/ou au PERCO.

➤ Profil de risque et de rendement.

A risque plus faible,
rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé,
rendement potentiellement plus élevé



■ Cet indicateur synthétique représente la volatilité estimée annuelle de l'OPC sur une période de 5 ans, Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement

■ La catégorie 5 s'explique par l'exposition au marché d'actions et/ou de taux de cet OPCVM. Le profil de risque du fonds nourricier est identique à celui de l'OPC maître. Les autres risques ainsi que les modalités de souscription rachat du fonds maître et du nourricier sont détaillés dans le prospectus des fonds.

■ Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

■ La catégorie de risque associé à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

■ La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

■ Le fonds n'est pas garanti en capital. Le souscripteur supporte un risque en capital.

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

■ Risque de crédit : *Le fonds maître peut détenir indirectement à travers ses investissements en OPC des obligations ou titres de créances émis par des émetteurs privés ou publics. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des obligations peut baisser. Les obligations spéculatives à haut rendement sont des titres à caractère spéculatifs et s'adressent plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investisseurs dans des titres dont la notation est basse ou inexistante et la liquidité plus réduite.*

■ Risque de liquidité : *Le fonds maître peut investir indirectement à travers ses investissements en OPC sur des marchés peu liquides ou qui pourraient être affectés par une baisse de la liquidité. Ces variations de marchés peuvent entraîner des écarts de valorisations importants sur les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.*

■ Risque de contrepartie : *Les OPC sélectionnés dans le fonds maître peuvent subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles, notamment dans le cadre d'opérations impliquant des instruments dérivés sur des marchés de gré à gré.*

■ Impact des techniques telles que des produits dérivés : *Les OPC sélectionnés dans le fonds maître peuvent utiliser les produits dérivés et peuvent amplifier leur perte du fait du recours à des instruments financiers à terme ferme et/ou conditionnels et/ou contrats financiers de gré à gré.*

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre fonds.

➤ Frais.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3%*
Frais de sortie	0%*

* Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne soit distribué. Dans certains cas vous payez moins, vous pouvez vous renseigner auprès de votre conseiller financier habituel.

Frais prélevés sur le fonds sur une année

Frais courants	1,6%*
-----------------------	-------

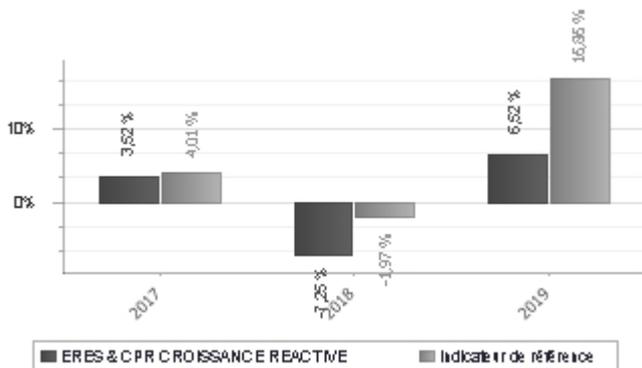
* Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en 2019. Il peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas la commission de performance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais de fonctionnement et commissions" du prospectus du fonds, disponible sur le site internet : www.eres-gestion.com ou par courrier sur simple demande.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
----------------------------------	-------

➤ Performances passées.



L'indicateur de référence est présenté coupons et/ou dividendes réinvestis.

Ces performances intègrent la totalité des frais hors frais d'entrée ou de sortie.

Les performances passées calculées en euro ne préjugent en rien des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. ERES & CPR CROISSANCE REACTIVE libellé en euro a été créé le 01/06/2016.

➤ Informations pratiques.

- Le dépositaire du fonds est CACEIS Bank .
- Cette catégorie de parts est tous souscripteurs.
- Eres gestion met à disposition de chaque souscripteur sans frais, le prospectus et le rapport annuel du FCP sur son site www.eres-gestion.com et par courrier sur simple demande. Ces documents sont disponibles uniquement en français. Le prospectus, le DICI, les rapports et les comptes périodiques du fonds maître CPR CROISSANCE REACTIVE (I) sont disponibles sur simple demande auprès de CPR AM.
- La valeur liquidative est calculée chaque jour. Elle est publiée sur le site internet de la société de gestion : www.eres-gestion.com.
- Le présent OPC n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (définition disponible dans le prospectus)
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site www.eres-gestion.com. Un exemplaire papier est mis à disposition gratuitement sur simple demande.
- La législation fiscale du pays d'enregistrement du FCP pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur.
- La responsabilité de Eres gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Cet OPC est agréé et réglementé par l'AMF

Eres gestion est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28/02/2020.